Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Glorix Professional Dikke Bleek Original

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	:	Glorix Professional Dikke Bleek Original
Code du produit	:	200000201476;67435527_S, 67737789_U, 67349813
Description du produit	:	Nettoyant désinfectant
Type de produit	:	liquide
Code UFI	:	QSWD-E0KF-E00G-HHU7
Nanomatériaux	:	Aucune

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Nettoyant désinfectant Utilisations professionnelles PROC 8a Transfert du produit vers un conteneur (bouteille/seau/machine) PROC 10 Utilisations professionnelles; Brossage après pulvérisation à gâchette ou brossage avec outils PROC 13 Utilisations professionnelles - Traitement d'articles par trempage et versage

Utilisations non recommandées	**Raison**
Non applicable.	-

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Unilever Europe BV (UPro)
Rodezand 90
3011 AN Rotterdam
NL
016-617777
-

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS	:	UPROSDS.Requests@unilever.com

Contact national

Non disponible.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone	:	U kunt ook het Antigifcentrum raadplegen: tel. 070 / 245.245; Vous pouvez également consulter le Centre Antipoisons: tel. 070 /

245.245/ Sie können auch die Giftnotrufzentrale konsultieren: tel. 070 / 245.245.

Fournisseur

Numéro de téléphone : -
Heures ouvrables : -
Limitations des informations : Non disponible.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Met. Corr. 1, H290
Skin Corr. 1, H314
Eye Dam. 1, H318
Aquatic Acute 1, H400
Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité inconnue :

Pourcentage du mélange composé d'ingrédient(s) de toxicité orale aiguë inconnue: 0 %
Pourcentage du mélange composé d'ingrédient(s) de toxicité cutanée aiguë inconnue: 0 %
Pourcentage du mélange composé d'ingrédient(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue: 0 %

Composants d'écotoxicité inconnue : Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue : 0 %

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger
Mentions de danger :
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Généralités	:	P102 Tenir hors de portée des enfants.
Prévention	:	P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	:	P301 EN CAS D'INGESTION: P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P330 Rincer la bouche. P331 NE PAS faire vomir. P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P353 Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P391 Recueillir le produit répandu.
Stockage	:	- Non applicable.
Élimination	:	P501 Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Contient	:	hypochlorite de sodium, solution 95% Cl actif Cocamine Oxide Sodium hydroxide
Éléments d'étiquetage supplémentaires	:	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux	:	Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	:	Oui, applicable.
Avertissement tactile de danger	:	Oui, applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII	:	Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]Règlement (CE) n° 1907/2006 [REACH]

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances : Non applicable
3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
hypochlorite de sodium, solution 95% Cl actif	RRN : 01-2119488154-34 CE : 231-668-3 CAS : 7681-52-9 Indice: 017-011-00-1	> 0 - < 5	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH031	M [aigu] = 10 M [chronique] = 1 EUH031: >= 5 %	[1]
Cocamine Oxide	RRN : 01-2119489396-21 CE : 931-341-1 CAS : 68955-55-5	> 0 - <= 3	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	ETA [oral] = 846 mg/kg M [aigu] = 1	[1]
Sodium hydroxide	RRN : 01-2119457892-27 CE : 215-185-5 CAS : 1310-73-2 Indice: 011-002-00-6	> 0 - <= 1	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318	Skin Corr. 1A, H314: >= 5 % Skin Corr. 1B, H314: 2 - < 5 % Skin Irrit. 2, H315: 0,5 - < 2 % Eye Dam. 1, H318: >= 2 % Eye Irrit. 2, H319: 0,5 - < 2 %	[1]
Sodium Chlorate	RRN : 01-2119474389-23 CE : 231-887-4 CAS : 7775-09-9 Indice: 017-005-00-9	> 0 - <= 0,3	Ox. Sol. 1, H271 Acute Tox. 3, H301	ETA [oral] = 100 mg/kg	[1]

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.
Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

Type
[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Inhalation : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

Ingestion : Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver

abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	:	Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation	:	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	:	Provoque de graves brûlures.
Ingestion	:	Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur
Inhalation	:	Aucun connu.
Contact avec la peau	:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion	:	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant	:	Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements spécifiques	:	Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange	:	L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Produits de combustion dangereux	:	Non applicable pour ce type de mélanges.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers	:	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune

initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à

diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

6.4 Référence à d'autres rubriques	:	Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection	:	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Conseils sur l'hygiène professionnelle en général	:	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure. Garder sous clef. Séparer des acides. Tenir à l'écart des métaux. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

Directive Seveso - Seuils de déclaration

Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
Les mélanges d' hypochlorite de sodium classés comme Aquatic Acute Catégorie 1 (H400) contenant moins de 5 % de chlore actif	200 t	500 t

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.
Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

Procédures de surveillance recommandées : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) au regard du Règlement N° 1907/2006

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
hypochlorite de sodium, solution 95% Cl actif	DNEL	Long terme Inhalation	1,55 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	3,1 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1,55 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	3,1 mg/m³	Opérateurs	Local

	DNEL	Long terme Inhalation	1,55 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	3,1 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1,55 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Court terme Inhalation	3,1 mg/m³	Population générale	Local
	DNEL	Long terme Voie orale	260 µg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
Cocamine Oxide	DNEL	Long terme Inhalation	6,2 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	11 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1,53 mg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	5,5 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	440 µg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
Sodium hydroxide	DNEL	Long terme Inhalation	1 mg/m³	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	1 mg/m³	Population générale	Local
Sodium Chlorate	DNEL	Long terme Inhalation	600 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	2,468 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	3,08 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	3,08 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	609 µg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	609 µg/m³	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	1,54 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	1,54 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	43 µg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie orale	350 µg/kg bw/jour	Population générale	Systémique

Concentration prédite sans effet (PNEC) au regard du Règlement N° 1907/2006

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
hypochlorite de sodium, solution 95% Cl actif	PNEC	Eau douce	210 ng/l	-
	PNEC	Eau de mer	260 ng/l	-
	PNEC	Rejet intermittent	42 ng/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	4,69 mg/l	-

	PNEC	Empoisonnement Secondaire	11,1 mg/kg	-
Cocamine Oxide	PNEC	Eau douce	33,5 µg/l	-
	PNEC	Eau douce - temporaire	33,5 µg/l	-
	PNEC	Eau de mer	3,35 µg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	24 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	5,24 mg/kg	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	524 µg/kg	-
	PNEC	Sol	1,02 mg/kg	-
	PNEC	Empoisonnement Secondaire	11,1 mg/kg	-
Sodium Chlorate	PNEC	Eau douce	1000 µg/l	-
	PNEC	Eau douce - temporaire	24 µg/l	-
	PNEC	Eau de mer	1000000 ng/l	-
	PNEC	Eau de mer - intermittent	24 µg/l	-
	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 mg/l	-
	PNEC	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg	-
	PNEC	Sédiment d'eau de mer	3,6 mg/kg	-
	PNEC	Sol	3,33 mg/kg	-
	PNEC	Empoisonnement Secondaire	10 mg/kg	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est

possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes anti-éclaboussures chimiques et/ou écran facial. En cas de danger par inhalation, un respirateur facial intégral peut être exigé.

Protection de la peau

Protection des mains	:	Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. 1 - 4 heures (temps avant transpercement) : 120 µm caoutchouc nitrile
Protection corporelle	:	L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
Autre protection cutanée	:	Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	:	En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	:	Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	:	liquide [liquide]
Couleur	:	jaune
Odeur	:	Caractéristique.
Seuil olfactif	:	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	:	Dans des conditions normales d'utilisation, le Point de fusion/point de congélation n'est pas observé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	> 100 °C (> 212 °F)

Inflammabilité	:	Ininflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	:	**Seuil minimal:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. **Seuil maximal:** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Point d'éclair	:	Ininflammable.
Température d'auto-inflammabilité	:	Non Inflammable
Température de décomposition	:	Non disponible.
pH	:	Non disponible.
Viscosité	:	**Dynamique :** 650 mPa.s **Cinématique :** Non applicable pour ce type de mélanges.
Solubilité dans l'eau	:	Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable pour les mélanges.
Pression de vapeur	:	Non applicable pour ce type de mélanges.
Densité relative	:	1,075
Masse volumique	:	1,075 g/cm3
Densité apparente	:	Non disponible.
Densité de vapeur	:	Non applicable pour ce type de mélanges.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne	:	Non applicable.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Chaleur de combustion	:	Non applicable pour ce type de mélanges.
Propriétés explosives	:	le mélange ne possède pas de propriétés explosives.
Propriétés comburantes	:	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Produit aérosol

Type d'aérosol	:	Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucun connu.

10.5 Matières incompatibles : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides les métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Cocamine Oxide				
	DL50 Voie orale	Rat	846 mg/kg	-
Sodium Chlorate				
	DL50 Voie orale	Rat	100 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale	Voie cutanée	Inhalation (gaz)	Inhalation (vapeurs)	Inhalation (poussières et brouillards)
Glorix Professional Dikke Bleek Original	> 2000 mg/kg	> 2000 mg/kg	> 20000 ppm	> 20 mg/l	> 5 mg/l

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé
Peau : Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
Respiratoire : Non irritant pour le système respiratoire.

Sensibilisation

Conclusion/Résumé
Peau : Non sensibilisant

Respiratoire : Non sensibilisant

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non disponible.

Danger par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Provoque de graves brûlures.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur
Inhalation : Aucun connu.
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleurs stomacales

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé : Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Les agents de surface utilisées dans ce mélange sont facilement biodégradables.Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le mélange est exempt de substances présentant un potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau : Non disponible.

Mobilité : Ce mélange est extrêmement soluble.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom du produit/composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
hypochlorite de sodium, solution 95% Cl actif	No	No	No	No	No	No	No
hypochlorite de sodium, solution 95% Cl actif	No	No	No	No	No	No	No
Cocamine Oxide	No	No	No	No	No	No	No
Sodium hydroxide	No	No	No	No	No	No	No
Sodium Chlorate	No	No	No	No	No	No	No
Cocamine Oxide	No	No	No	No	No	No	No
Sodium hydroxide	No	No	No	No	No	No	No
Sodium Chlorate	No	No	No	No	No	No	No

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes : Les substances utilisées dans ce mélange ne sont des substances ni PBT ni vPvB.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage.

Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets	
Bonbonne	15 01 02	emballages en matières plastiques

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3266	UN3266	UN3266	UN3266
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	8	8	8	8
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC N.O.S.(Sodium hydroxide, Sodium hypochlorite)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC N.O.S.(Sodium hydroxide, Sodium hypochlorite)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC N.O.S. (Sodium hydroxide, Sodium Hypochlorite Marine Pollutant Solution) Polluant marin (hypochlorite de sodium, solution 95% Cl actif, Cocamine Oxide)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC N.O.S.(Sodium hydroxide, Sodium hypochlorite)
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.	Oui.

ADR/RID : **Code tunnel** (E)

IMDG : **Programmes d'urgence ("EmS")** F-A, S-B

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI : Non disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié au-dessus de la limite pertinente.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié au-dessus de la limite pertinente.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Aucune substance répertoriée

Autres Réglementations UE

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air	:	Non inscrit
Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau	:	Non inscrit
Précurseurs d'explosifs	:	Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Aucun des composants n'est répertorié.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Aucun des composants n'est répertorié.

les polluants organiques persistants

Aucun des composants n'est répertorié.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie
Les mélanges d' hypochlorite de sodium classés comme Aquatic Acute Catégorie 1 (H400) contenant moins de 5 % de chlore actif

Réglementations nationales

Nom du produit	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Remarques
	-	-	Référencé	-

Remarque : Aucune remarque additionnelle.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques
Aucun des composants n'est répertorié.

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques
Aucun des composants n'est répertorié.

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques
Aucun des composants n'est répertorié.

Protocole de Montréal
Aucun des composants n'est répertorié.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Annexe A - Elimination - Production
Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe A - Elimination - Utilisation
Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe B - Restriction - Production
Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe B - Restriction - Utilisation
Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe C - Production non intentionnelle
Aucun des composants n'est répertorié.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) - Industriel
Aucun des composants n'est répertorié.

Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) - Pesticides
Aucun des composants n'est répertorié.

Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (PIC) - Pesticides extrêmement dangereux
Aucun des composants n'est répertorié.

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Métaux lourds - Annexe 1
Aucun des composants n'est répertorié.

POPs - Annexe 1 - Production
Aucun des composants n'est répertorié.

POPs - Annexe 1 - Utilisation
Aucun des composants n'est répertorié.

POPs - Annexe 2

Aucun des composants n'est répertorié.

POPs - Annexe 3

Aucun des composants n'est répertorié.

Liste d'inventaire

Australie	:	Indéterminé.
Canada	:	Indéterminé.
Chine	:	Indéterminé.
Union économique eurasiatique	:	**Inventaire de la Fédération de Russie:** Indéterminé.
Japon	:	**Inventaire du Japon (CSCL)**: Indéterminé. **Inventaire du Japon (ISHL)**: Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	:	Indéterminé.
Philippines	:	Indéterminé.
République de Corée	:	Indéterminé.
Taïwan	:	Indéterminé.
Thaïlande	:	Indéterminé.
Turquie	:	Indéterminé.
États-Unis	:	Indéterminé.
Viêt-Nam	:	Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DMEL = dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
N/A = Non disponible
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SGG = Groupe de séparation
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Met. Corr. 1, H290	D'après les données d'essai
Skin Corr. 1, H314	D'après les données d'essai
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essai
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essai
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3
Acute Tox. 4	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4
Aquatic Acute 1	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Met. Corr. 1	SUBSTANCES OU MÉLANGES CORROSIFS POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1
Ox. Sol. 1	MATIÈRES SOLIDES COMBURANTES - Catégorie 1
Skin Corr. 1	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Corr. 1A	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Conseils relatifs à la formation : Les travailleurs qui manipulent le produit régulièrement et les nouveaux employés doivent suivre une formation régulière ou une formation d'introduction sur les risques et la prévention et sur la façon de se comporter pour ne pas se mettre en danger ou mettre en danger les autres. Le périmètre du cycle de formation est déterminé par l'employeur conformément à la réglementation locale

Date d'impression : 25.09.2025

Date d'édition/ Date de révision : 25.09.2025

Date de la précédente édition : 15.05.2023

Version : 4.0

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent

être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

SUMI

Informations concernant la sécurité d'utilisation pour les mélanges

SUMI_PW_8a_1_G
Version 1.0, Mai 2025

Transfert du produit vers un conteneur (bouteille/seau/machine)

Ce document est destiné à communiquer les conditions d'utilisation sûre du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du processus couvert:
Catégorie de processus: PROC 8a
Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC 8a
Ce SUMI s'applique aux utilisations professionnelles où le produit est transféré ou dilué dans un récipient, tel qu'un distributeur, une bouteille ou un seau. Ces informations d'utilisation sûre sont basées sur l'AISE_SWED_PW_8a_1_L.

Condition d'exploitation

Durée maximale	60 minutes par jour.
Domaine d'application / Conditions de processus	Utilisation en intérieur. Processus réalisé à température ambiante. En cas de dilution, utiliser de l'eau du robinet à une température maximale de 45°C.
Taux de change d'air	Assurer un niveau de ventilation générale de base (1 à 3 changements d'air par heure). Aucune ventilation locale des fumées d'échappement requise.

Mesure de gestion des risques

Mesures liées à protection individuelle équipement (EPI), hygiène et santé évaluation	Porter des gants appropriés et une protection oculaire. Voir la section 8 de la FDS de ce produit pour les spécifications. 
	La formation des travailleurs concernant l'utilisation et l'entretien appropriés des EPI doit être assurée.
Environnemental mesures	Empêcher que le produit non dilué atteigne les eaux de surface.
	Le cas échéant, l'AISE SPERC 8a.1.a.v2 peut s'appliquer ; utilisation largement disperse ce qui entraîne un rejet vers l'usine de traitement des eaux usées municipale.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques

Ne mangez ni ne buvez. Ne fumez pas. Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue.	
Se laver les mains après utilisation. Évitez tout contact avec une peau endommagée. Ne pas mélanger avec d'autres produits.	
Instructions en cas de déversement	Diluer avec de l'eau fraîche et éponger.
Pratiques d'hygiène	Suivez les instructions du produit telles que spécifiées sur l'étiquette ou dans la fiche d'information du produit et utilisez les bonnes pratiques d'hygiène du travail telles que spécifiées dans la section 7 de la FDS du produit.

Informations complémentaires selon la composition du produit

La classification du produit est basée sur les ingrédients classés dans les produits. Tous les ingrédients contribuant à la classification du mélange sont mentionnés dans la section 3 de la FDS.
Les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquelles l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la FDS.

le désistement

Il s'agit d'un document générique permettant de communiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit. Ce document concerne uniquement les conditions d'utilisation en toute sécurité et n'est pas spécifique à un produit. Il est de la responsabilité du formulateur de lier ce SUMI à un produit spécifique qu'il commercialise.
Si un code SUMI est mentionné dans la section 1 de la FDS d'un produit, le formulateur de ce produit déclare que toutes les substances contenues dans le mélange sont présentes à une telle concentration que l'utilisation du produit dans les conditions du SUMI est sûre. Lorsqu'elle est disponible, cette utilisation sûre est garantie par l'évaluation des résultats des évaluations de sécurité chimique réalisées par les fournisseurs de matières premières. Lorsqu'aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée par le fournisseur pour un ingrédient contribuant à la classification du mélange, le formulateur a réalisé lui-même une évaluation de sécurité.
Conformément à la législation sur la santé au travail, l'employeur des travailleurs qui utilisent des produits jugés sûrs selon les conditions SUMI reste responsable de la communication des informations d'utilisation pertinentes aux employés. Lors de l'élaboration d'instructions sur le lieu de travail pour les employés, les fiches SUMI doivent toujours être considérées en combinaison avec la FDS et l'étiquette du produit.

SUMI

Informations concernant la sécurité d'utilisation pour les mélanges

SUMI_PW_10_2_G
Version 1.0, Août 2023

Utilisations professionnelles; Brossage après pulvérisation à gâchette ou brossage avec outils

Ce document est destiné à communiquer les conditions d'utilisation sûre du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du processus couvert:
Catégorie de processus: PROC 10
Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC 8a
Ce SUMI s'applique aux usages professionnels où le produit est brossé sur une surface, avec une exposition limitée des mains, soit après pulvérisation à gâchette, soit grâce à l'utilisation d'outils comme une vadrouille. Ces informations d'utilisation sûre sont basées sur l'AISE_SWED_PW_10_2.

Condition d'exploitation

Durée maximale	480 minutes par jour.
Domaine d'application / Conditions de processus	Utilisation en intérieur. Processus réalisé à température ambiante. En cas de dilution, utiliser de l'eau du robinet à une température maximale de 45°C.
Taux de change d'air	Assurer un niveau de ventilation générale de base (1 à 3 changements d'air par heure). Aucune ventilation locale des fumées d'échappement requise.

Mesure de gestion des risques

Mesures liées à protection individuelle équipement (EPI), hygiène et santé évaluation	Portez des gants appropriés et des lunettes de sécurité. Voir la section 8 de la FDS de ce produit pour les spécifications. 
	La formation des travailleurs concernant l'utilisation et l'entretien appropriés des EPI doit être assurée.
Environnemental mesures	Empêcher que le produit non dilué atteigne les eaux de surface.
	Le cas échéant, l'AISE SPERC 8a.1.a.v2 peut s'appliquer ; utilisation largement disperse ce qui entraîne un rejet vers l'usine de traitement des eaux usées municipale.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques

Ne mangez ni ne buvez. Ne fumez pas. Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue.	

Se laver les mains après utilisation. **Évitez tout contact avec une peau endommagée.** **Ne pas mélanger avec d'autres produits.**	
Instructions en cas de déversement	Diluer avec de l'eau fraîche et éponger.
Pratiques d'hygiène	Suivez les instructions du produit telles que spécifiées sur l'étiquette ou dans la fiche d'information du produit et utilisez les bonnes pratiques d'hygiène du travail telles que spécifiées dans la section 7 de la FDS du produit.

Informations complémentaires selon la composition du produit

La classification du produit est basée sur les ingrédients classés dans les produits. Tous les ingrédients contribuant à la classification du mélange sont mentionnés dans la section 3 de la FDS.
Les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquelles l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la FDS.

le désistement

Il s'agit d'un document générique permettant de communiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit. Ce document concerne uniquement les conditions d'utilisation en toute sécurité et n'est pas spécifique à un produit. Il est de la responsabilité du formulateur de lier ce SUMI à un produit spécifique qu'il commercialise.
Si un code SUMI est mentionné dans la section 1 de la FDS d'un produit, le formulateur de ce produit déclare que toutes les substances contenues dans le mélange sont présentes à une telle concentration que l'utilisation du produit dans les conditions du SUMI est sûre. Lorsqu'elle est disponible, cette utilisation sûre est garantie par l'évaluation des résultats des évaluations de sécurité chimique réalisées par les fournisseurs de matières premières. Lorsqu'aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée par le fournisseur pour un ingrédient contribuant à la classification du mélange, le formulateur a réalisé lui-même une évaluation de sécurité.
Conformément à la législation sur la santé au travail, l'employeur des travailleurs qui utilisent des produits jugés sûrs selon les conditions SUMI reste responsable de la communication des informations d'utilisation pertinentes aux employés. Lors de l'élaboration d'instructions sur le lieu de travail pour les employés, les fiches SUMI doivent toujours être considérées en combinaison avec la FDS et l'étiquette du produit.

SUMI

Informations concernant la sécurité d'utilisation pour les mélanges

SUMI_PW_13_1_G
Version 1.0, Août 2023

Utilisations professionnelles - Traitement d'articles par trempage et versage

Ce document est destiné à communiquer les conditions d'utilisation sûre du produit et doit toujours être lu en combinaison avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du processus couvert:

Catégorie de processus: PROC 13
Catégorie de rejet dans l'environnement: ERC 8a
Ce SUMI s'applique aux usages professionnels où les articles sont traités par trempage ou versage. Ces informations d'utilisation sûre sont basées sur l'AISE_SWED_PW_13_1.

Condition d'exploitation

Durée maximale	60 minutes par jour.
Domaine d'application / Conditions de processus	Utilisation en intérieur. Processus réalisé à température ambiante. En cas de dilution, utiliser de l'eau du robinet à une température maximale de 45°C.
Taux de change d'air	Assurer un niveau de ventilation générale de base (1 à 3 changements d'air par heure). Aucune ventilation locale des fumées d'échappement requise

Mesure de gestion des risques

Mesures liées à protection individuelle équipement (EPI), hygiène et santé évaluation	Portez des gants appropriés et des lunettes de protection. Voir la section 8 de la FDS de ce produit pour les spécifications. 
	La formation des travailleurs concernant l'utilisation et l'entretien appropriés des EPI doit être assurée.
Environnemental mesures	Empêcher que le produit non dilué atteigne les eaux de surface.
	Le cas échéant, l'AISE SPERC 8a.1.a.v2 peut s'appliquer ; utilisation largement disperse ce qui entraîne un rejet vers l'usine de traitement des eaux usées municipale.

Conseils supplémentaires de bonnes pratiques

Ne mangez ni ne buvez. Ne fumez pas. Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue.	
Se laver les mains après utilisation. Évitez tout contact avec une peau endommagée. Ne pas mélanger avec d'autres produits.	
Instructions en cas de déversement	Diluer avec de l'eau fraîche et éponger.
Pratiques d'hygiène	Suivez les instructions du produit telles que spécifiées sur l'étiquette ou dans la fiche d'information du produit et utilisez les bonnes pratiques d'hygiène du travail telles que spécifiées dans la section 7 de la FDS du produit.

Informations complémentaires selon la composition du produit

La classification du produit est basée sur les ingrédients classés dans les produits. Tous les ingrédients contribuant à la classification du mélange sont mentionnés dans la section 3 de la FDS.
Les valeurs limites pertinentes des ingrédients sur lesquelles l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la FDS.

le désistement

Il s'agit d'un document générique permettant de communiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit. Ce document concerne uniquement les conditions d'utilisation en toute sécurité et n'est pas spécifique à un produit. Il est de la responsabilité du formulateur de lier ce SUMI à un produit spécifique qu'il commercialise.
Si un code SUMI est mentionné dans la section 1 de la FDS d'un produit, le formulateur de ce produit déclare que toutes les substances contenues dans le mélange sont présentes à une telle concentration que l'utilisation du produit dans les conditions du SUMI est sûre. Lorsqu'elle est disponible, cette utilisation sûre est garantie par l'évaluation des résultats des évaluations de sécurité chimique réalisées par les fournisseurs de matières premières. Lorsqu'aucune évaluation de sécurité chimique n'a été réalisée par le fournisseur pour un ingrédient contribuant à la classification du mélange, le formulateur a réalisé lui-même une évaluation de sécurité.
Conformément à la législation sur la santé au travail, l'employeur des travailleurs qui utilisent des produits jugés sûrs selon les conditions SUMI reste responsable de la communication des informations d'utilisation pertinentes aux employés. Lors de l'élaboration d'instructions sur le lieu de travail pour les employés, les fiches SUMI doivent toujours être considérées en combinaison avec la FDS et l'étiquette du produit.